



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°174 du lundi 26 mai 2014

Mot du Maire :

Dans le contexte économique national difficile, que nous connaissons, le conseil municipal n'a pas souhaité alourdir les charges des ménages. L'Etat a engagé des transferts de charge très importants, avec la création de la semaine à 4,5 jours, la suppression de l'aide aux communes pour l'ingénierie publique et de la mise à disposition gratuite des agents instructeurs des permis de construire. L'Etat a également décidé de baisser les dotations aux collectivités. Pour 2014 c'est 10 000 € de moins pour notre commune. Cette baisse devrait s'accroître en 2015, 2016 et 2017.

Nous avons choisi de retarder le début des travaux pour la rénovation de la mairie (mise en conformité de l'accès handicapés) et de l'extension de la salle des fêtes, pour mieux évaluer l'impact de ces directives. La bonne gestion financière de ces dernières années et l'anticipation de ces orientations nous permettent de poursuivre nos deux projets.

La réorganisation territoriale engagée par l'Etat, avec la suppression des départements, la fusion des Régions et le transfert des compétences de la commune à la communauté de communes, va constituer un enjeu de premier plan, qu'il nous faut dès à présent anticiper. Le nouveau découpage des cantons prévu au 1 janvier 2015 n'est plus évoqué par les services de l'Etat, et cela constitue une incertitude supplémentaire pour notre avenir.

Nous allons, sur la base des différentes commissions, municipales et communautaires, lancer une réflexion de concertation et de mutualisation afin d'optimiser nos ressources. Nous nous devons de maintenir le niveau de service public que vous connaissez sans augmenter les impôts. Il faudra également affiner les projets d'aménagement qui sont indispensables à notre commune.

Conseil municipal du 23 mars:

M. LIOT Gérard a été réélu Maire. M. MONTASSIER Jean-Pierre a été élu 1^{er} adjoint, en charge des travaux. Mme GUILBAUD Marlyse a été élue 2^{ème} adjointe, en charge des affaires scolaires et du parc locatif. M. CHAMBRE Damien a été élu 3^{ème} adjoint, en charge de la voirie.

Budget 2014 :

Le budget 2014 a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal le lundi 28 avril. Il s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

| DEPENSES | | 482 506 € | RECETTES | | 482 506 € |
|-----------------------------|----------------|-----------|--------------------------|---------|-----------|
| Charges à caractère général | 120 396 | | Produits Service | 17 400 | |
| Charges de personnel | 135 000 | | Impôts et Taxes | 248 072 | |
| Autres charges | 61 723 | | Dotation | 125 563 | |
| Charges financières | 22 951 | | Produit gestion Courante | 32 560 | |
| Virement en investissement | 142 436 | | Excédent 2013 | 58 911 | |

Section Investissement

| DEPENSES | | 832 612 € | RECETTES | | 832 612 € |
|----------------------------------|----------------|-----------|------------------------------------|----------------|-----------|
| Dép. opérations équipement | 308 924 | | Subvention d'investissement | 16 250 | |
| Emprunts et dettes assimilées | 108 701 | | Recettes 2013 en attente de vers. | 270 386 | |
| Autres dépenses d'investissement | | | Excédent Fonct. capitalisé en 2013 | 112 815 | |
| Déficit 2013 | 184 292 | | Dotations, fonds divers | 70 940 | |
| Dép. engagées en 2013 | 198 910 | | Emprunts | 186 800 | |
| Opérations patrimoniales | 31 785 | | | | |
| | | | Dépôts et cautionnements reçus | 1 200 | |
| | | | Opérations patrimoniales | 31 785 | |
| | | | Vir. de la sect. Fonctionnement | 142 436 | |

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations :

Participations : SIVOS ATAV 30 400 € - SDEG 1 354 € - SDITEC 895 € - Syndicat Fourrière 280 € - C.A.U.E. 46,00 € - Agence Technique Départementale 16 : 500,00 €.

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €) – RAZED (55 €) – Banque alimentaire (90 €) – Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – Société des courses de Montignac (75€) – APISAB (90 €) – FCOL (75 €).

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2014.

Taux d'imposition des taxes locales pour 2014 :

Les taux 2014 sont identiques à ceux de 2013 et s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,11 %

Taxe foncière (bâti) : 21,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

Appel à candidatures :

Monsieur le Maire et le conseil municipal font appel aux candidatures bénévoles pour les commissions suivantes :

- Commission restaurant et vie scolaire ;
- Commission suivi de carrière ;
- Commission fleurissement ;
- Commission de sécurité routière RD15 (commission ponctuelle liée à l'accès « école »).

Si vous souhaitez faire partie d'une de ces commissions, veuillez venir vous inscrire à la mairie.

Aménagement des Rythmes scolaires :

Nous recherchons des personnes bénévoles, en capacité d'animer des petits groupes d'enfants de CE1 et de CE2 dans le cadre des activités périscolaires. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie afin de participer à une réunion d'information à cet effet.

Petit rappel :

Bric à brac organisé par l'AFAV, le jeudi 29 mai à Puymerville. Emplacement à partir de 5 heures, inscription au 05.45.39.56.41 ou 06.86.17.18.36, l'entrée est gratuite pour le public, 2 € le mètre pour les exposants. Sur place : casse-croûte et buvette.

Messe de l'Ascension :

Une messe sera célébrée à la Chapelle de Puymerville, le jeudi 29 mai à 10h30.

Jardins de Printemps :

L'école de Vadalle organise un jardin de printemps le vendredi 30 mai à partir de 17h15 dans la cour d'école, une vente de plan de tomates de diverses variétés, de courgettes et de potimarron, plantes aromatiques. Les plans ont été semés par les enfants. Coût du plan : 1 € ou 2 €. Le bénéfice ira au profit de l'école.